

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 43 (1929)

Heft: 1

Artikel: Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois [suite]

Autor: Dubois, Fréd.-Th.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745108>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fig. 35. — Kupferstich, 0,057 auf 0,058 m, entworfen und gestochen von Agry, in Paris, für den Verfasser dieser Zeilen. In ovaler Form das gevierte, gekrönte Wappen, mit Rüde und Windspiel als Schildhalter, beide mit rückwärts gewendeten Köpfen, stehend auf einem simsartigen, verzierten Sockel mit Spruchband. — Eine zweite etwas veränderte Komposition im Empire-Stil und mit einem französischen Tortil statt der Erdbeerblätterkrone befindet sich noch in Arbeit.

Lettres de noblesse et lettres d'armoiries concédées à des Vaudois

par FRÉD.-TH. DUBOIS.

(Suite)

Joffrey. 1498. Philibert, duc de Savoie et baron de Vaud, accorde des lettres de noblesse avec augmentation d'armoiries à Jean et Aymon Joffrey, le 8 février 1498.

Le nom de Joffrey apparaît à Vevey dans la seconde moitié du XV^e siècle. D'après Martignier¹⁾ la famille serait originaire de Romont et serait arrivée à Vevey en 1472, mais une famille de ce nom existait aussi à Blonay dès le milieu du XV^e siècle et c'est plutôt là qu'il faut chercher le berceau de cette famille.

A la fin du XV^e siècle nous trouvons à Vevey ces deux frères Joffrey: Jean et Aymon. Fils de Jean, ils sont tous deux bourgeois de Vevey. Aymon était marchand. Dans le diplôme que le duc de Savoie leur accorda, en 1498 il s'adresse tout d'abord aux deux frères:

PHILIBERTUS DUX SABAUDIAE Chablaysii et Augustae, Sacri Romani Imperii princeps vicariusque perpetuus, marchio in Italia, princeps Pedemontium, baro Vaudi, etc... Universis sit manifestum quod nos attendentes probitatem ... dilectorum nostrorum Johannis et Aymonis fratrum de Jofferiis de Viviaco ...

puis il les anoblit à cause de leur fidélité et des services par Jean rendus avec adjoint à Claude de Seyssel, dans plusieurs ambassades.

... cum venerando benedilecto fideli consiliario nostro domino Claudio de Seyssalo juris utriusque doctore et archidiacono Montis Regalis quem in multis legationibus ad quas eum saepe mandavimus continue sequutus est ... et cum propterea supplicationi super hiis nobis factae benigniter annuentes contemplatione quoque praefati domini Claudii qui pro eis nobis intercedit ... eundem Johannem et Aymonem eius fratrem ipsorumque [liberos natos et nascituros] et eorum posteritatem hujus indulti sanctione nobilitamus et ad nobilium statum honorem et commodum perpetuo erigimus ...

Le duc leur concède les armoiries peintes sur le diplôme, mais sans les blasonner:

In cujus nostrae nobilitatis signum eisdem arma et insignia superius depicta alteri non derogantia concedimus ...

Il enjoint à ses divers fonctionnaires, entre autres au bailli de Vaud et au châtelain de Vevey, d'observer et de faire observer la teneur des présentes lettres; celles-ci sont datées de Turin:

Datum Thaurini die octavo mensis februarii millesimo quatercentesimo nonagesimo octavo 1498²⁾.

¹⁾ Voir: D. Martignier, Vevey et ses environs dans le moyen âge, pages 82 à 85. Lausanne 1862.

²⁾ Le texte de ce diplôme a été publié in extenso dans les Archives héraldiques 1915, pages 17 et 18.

Il ne nous a pas été possible de retrouver l'original de ces lettres. Il existait encore au commencement du XVII^e siècle, car lorsque LL. EE. de Berne firent examiner et vérifier les titres de noblesse des familles qualifiées du Pays de Vaud, il fut présenté au bailli de Vevey. Du Mont, dans ses notes, a relevé le passage suivant: « Quant aux lettres des nobles de Joffrey, Monsg. le bailli Tschärner a dit avoir esté montrées en forme authentique avec armes au milieu et sceaux pendants, et de sa main en avoir inscrit l'attestation au double de sa seigneurie livrée aux nobles de son bailliage envoyé ».

Ce diplôme est cité par Leu³⁾ et par Girard. Nous n'en connaissons la teneur que par une copie du XVII^e siècle, conservée dans les manuscrits de Du Mont⁴⁾.

Un dessin à la plume des armoiries concédées figure sur cette copie. Celles-ci portent un palé de six pièces. Nous reproduisons ce dessin en réduction (fig. 36). L'armorial de Joffrey de 1660⁵⁾ nous apprend que les armoiries primitives de cette famille portaient simplement: tiercé de gueules, or et azur, avec un demi-lévrier d'or, comme cimier, portant un os, et que ces armes auraient été augmentées par le diplôme de 1498 et transformées en un *palé de gueules, or et azur de six pièces*, avec un léopard issant d'or et tenant une massue, comme cimier.

Le premier des deux frères Joffrey, Jean, mourut vers 1503, tandis que le second, Aymon, souvent cité dans des actes, fit partie dès 1507 du Conseil de la ville. En 1524 il est nommé commandeur de Vevey, c'est à dire bourgmestre, et il resta en charge jusqu'en 1532.

Il est à noter que les frères Joffrey ne firent pas état de leur anoblissement. Ce n'est qu'à partir de 1520 qu'Aymon est parfois qualifié de noble; il l'est régulièrement depuis 1533.

Aymon laissa deux fils, Jean et Jacques, qui, dès 1538, possédèrent la maison des Trois Rois. Jean devint propriétaire, aussi vers 1540, de la maison appelée la Cour au Chantre qui constituait un fief noble. Lui aussi fut en 1550 Commandeur de Vevey. André, fils de Jacques, fit l'acquisition de la maison forte des Belles Truches à Vevey et hérita par sa femme de la vidamie de Châtel St-Denis. Il laissa plusieurs enfants, parmi lesquels Sébastien et Nicolas, qui furent les chefs de deux branches de la famille⁶⁾. Jacques-François, fils d'André, fut aussi seigneur de Belles-Truches et fut reçu bourgeois de la Ville de Berne avec ses deux fils et son neveu André en 1629. Jacques-François, petit-fils de Sébastien, épousa Marie de Blonay, qui lui apporta la seigneurie de St-Légier; il la laissa à son fils Abraham Paul, qui la vendit en 1733. Abraham-Hubert (1675—1748), neveu de Jacques-François, hérita de la Cour au Chantre; il fit une belle carrière au service de France, devint général de brigade et colonel propriétaire d'un régiment suisse appelé « Régiment de la Cour au Chantre ». Ce fut le châtelain Vincent-Sigismond, frère d'Abraham-Paul, qui reconstruisit en 1742 la belle maison actuelle

³⁾ H. J. Leu, Allgem. helvetisches, eydg. oder schweiz. Lexicon.

⁴⁾ Ces manuscrits généalogiques, propriétés de la Société vaudoise de généalogie, sont déposés aux Archives cantonales à Lausanne.

⁵⁾ Le bailliage de Vevey et Chillon du XIV^e au XVII^e siècle, avec un Armorial tel qu'il était en 1660. Vevey 1861.

⁶⁾ Ces deux frères furent les premiers à ajouter la particule à leur nom dans les premières années du XVII^e siècle. Sur la copie du diplôme de 1498, qui date de cette époque, le copiste a ajouté la particule devant le nom de Joffrey. Elle n'était sans doute pas sur les lettres de 1498.

de la Cour au Chantre. Il laissa le fief noble de ce nom à son fils Philippe-Frédéric-Henri, propriétaire aussi des Trois-Rois. Le petit-fils de ce dernier, Albert-Henri-Philippe, mort en 1820, fut le dernier représentant mâle de cette branche.

Nicolas, fils d'André, cité plus haut, fut le chef de la seconde branche. Il devint par sa femme, née de Mestral, seigneur de Colombier-sur-Morges dès 1629, puis seigneur de Dully. Un autre fils de Sébastien, André, devint seigneur de la Dausaz près Oron, domaine et maison seigneuriale que LL. EE. de Berne avaient érigés en fief noble en sa faveur. Il le laissa à son fils Etienne-André, qui le légua, en 1752, à son cousin Philippe-Frédéric de la première branche. La Dausaz resta propriété de la famille jusqu'en 1815. Nicolas laissa la seigneurie de Colombier à



Fig. 36. Armoiries Joffrey dessinées sur la copie du XVII^e siècle du diplôme de 1498 (réduction).

son fils François, dont le fils Guérard fut aussi seigneur de Vuarrens. Isaac-André, fils de Guérard, fut aussi coseigneur de Colombier.

Louis-Daniel de Joffrey, petit-fils d'Isaac-André, eut cinq enfants de sa femme née Thomasset d'Agiez⁷⁾. Frédéric-Henri-Armand, petit-fils de Louis-Daniel, né en 1819 et mort en 1881, fut le dernier représentant légitime de la seconde branche.

XVI^e siècle.

de Saussure. 1505. René, duc de Lorraine, concède des lettres d'armoiries à Mongin de Saussure, le 22 janvier 1503.

La famille de Saussure est originaire de Lorraine. Elle remonte à Mongin de Saussure, seigneur de Domp martin et de Monteul sous la ville d'Amance, qui vivait en 1475 à la cour du duc René de Lorraine. Il possédait les dignités et

⁷⁾ Il eut en outre un fils naturel, Jean-Daniel, qui fut plus tard reconnu et admis dans la bourgeoisie d'Arnex, puis dans celle de Vevey le 25 août 1813. La descendance existe encore à Vevey et à St-Légier.

charges de conseiller au Conseil d'Etat des ducs, de gouverneur de la ville et château de Bocconville et de grand fauconnier dans les duchés de Lorraine et de Bar.

Le duc de Lorraine accorda, le 22 janvier 1503, à Mongin de Saussure les armes suivantes: *parti par barre, bandé et contrebandé d'or et de sable de huit pièces*. Le casque taré de face à huit barreaux porte comme cimier un faucon essorant⁸⁾.

Le diplôme n'est plus en possession de la famille et elle n'en connaît pas de copie. Une attestation d'armoiries et de noblesse datée de 1629 et signée Palliot, appartenant à M. Raymond de Saussure, mentionne le diplôme et reproduit les armes concédées. Un des fils de Mongin, Antoine de Saussure, né en 1514, seigneur de Domp martin, Espié, Monteuil, Tuzet, Sauvoy et Sorcy en Lorraine, ayant passé au protestantisme, fut obligé de quitter son pays, où il perdit tous ses biens, il se réfugia successivement avec sa famille à Strasbourg, à Neuchâtel, à Genève, puis à Lausanne, où il fut en relation avec les réformateurs Farel, Calvin et Viret. Il fut reçu gratis bourgeois de Lausanne en 1556 et acquit la même année la petite seigneurie de Vernand-Dessus.

Antoine de Saussure laissa quatre fils dont le second, Jean, seigneur de Bousens au Pays de Vaud dès 1581, fut le chef des différentes branches de cette famille. De son premier mariage avec Catherine de Veillet il eut Jean-Baptiste, seigneur de Morrens et de Bousens et banneret de Lausanne, dont les trois fils furent les chefs des trois rameaux suivants: Elie, seigneur de Morrens, reçu bourgeois de Genève en 1635, fut l'auteur de la branche genevoise de cette famille dont le chef est aujourd'hui M. Jacques de Saussure à Genève; 2) Marc, seigneur de Bousens, fut le chef d'un rameau qui s'est éteint en 1826; 3) Henri, conseiller, trésorier et banneret de Lausanne, dont les arrières-petits-fils furent César, le grand voyageur, mort en 1783, et Henri, qui se fixa dans la Caroline du Sud en 1730 et fut le chef de la branche des Saussure d'Amérique encore très nombreuse aujourd'hui.

Jean de Saussure eut, entre autres, de son second mariage avec Elisabeth de Budé, un fils Daniel, qui épousa Dorothée de Dortans. Il avait hérité d'un oncle la seigneurie de Vernand qu'il laissa à son fils Georges. Celui-ci hérita aussi d'un frère de sa mère, en 1683, la seigneurie de Bercher. Les deux fils de Georges furent Jean-Louis et André. Le premier hérita de Bercher, que LL. EE. de Berne érigèrent en baronnie en sa faveur en 1712¹⁰⁾. Il fut le chef de la branche dite de Bercher qui s'éteignit avec Victor de Saussure, mort en 1892. André fut le chef de la branche dite de Vernand qui s'est éteinte avec un autre Victor de Saussure, mort en 1869.

Hugonin. 1518. Charles III, duc de Savoie et baron de Vaud accorde des lettres de noblesse avec augmentation d'armoiries à Jacques et à Humbert Hugonin, de la Tour de Peilz, le 3 janvier 1518.

La famille Hugonin apparaît à la Tour de Peilz dès la fin du XIV^e siècle et elle posséda la bourgeoisie de cette ville dès 1399. Elle portait alors le nom de Borgonyon (Burgondi). C'est Louis, notaire à La Tour de Peilz, qui le premier

⁸⁾ Voir Henry Deonna, Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises, Archives héraldiques 1917, page 10.

⁹⁾ J. A. Galiffe, Notices généalogiques sur les familles genevoises, tome II, 2^e édition. Genève 1892.

¹⁰⁾ La concession de ce titre sera étudiée plus loin avec les diplômes du XVIII^e siècle.

de sa famille prit le nom de Hugonin, le prénom de son père¹¹). Il fut châtelain du château et mandement du Châtelard en 1473 et testa en 1502. Il laissa deux fils, Jacques et Humbert. Le premier, qui fut aussi notaire, était non seulement bourgeois de La Tour, mais aussi de Vevey et d'Aubonne. Il épousa en 1510 Guillaumaz, fille de noble Barthélemy d'Arbignon, coseigneur du Val d'Ille. Il fut nommé vice-châtelain de Nyon en 1516. En 1518 le Duc de Savoie lui accorda, ainsi qu'à son frère Humbert, des lettres de noblesse :

KAROLUS DUX SABAUDIÆ, Chablaisii et Augustae, Sacri Romani Imperii princeps ... comès Gebennensis et Rotodimontis, baro Vaudi. Universis sit manifestum quod nos informati debite ac morum honestate, rectitudine ... dilectorum fidelium nostrorum Jacobi et Humberti Hugoni fratrum [de Turre de] Peilz, eosdem ex nostra certa scientia eorumque posteritatem ... harum serie nobilitamus ...

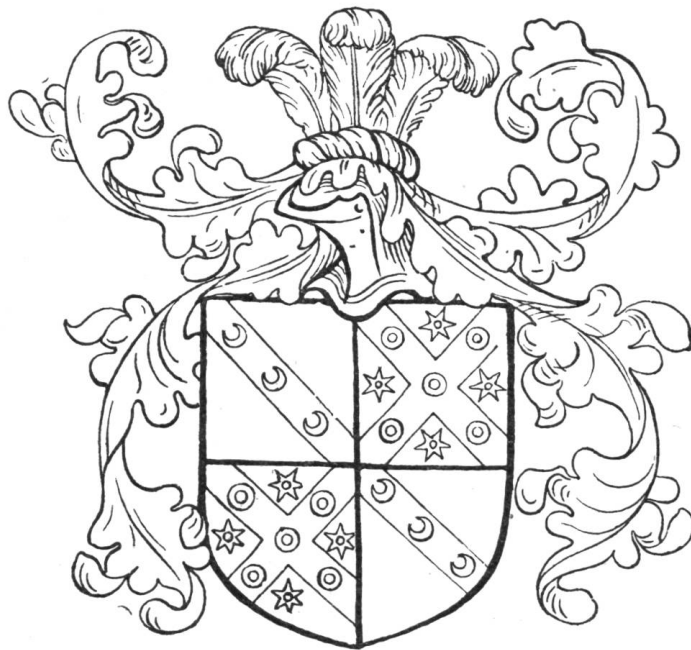


Fig. 37. Armoiries Hugonin peintes sur le diplôme de 1518 (réduction).

Le duc concède ensuite aux frères Hugonin les armes peintes sur ce diplôme :
etiam arma nobilia inferius depicta, quae eis in signum dictae nobilitationis, concedimus ...

Ces lettres de noblesse sont datées de Genève.

Datum Gebennis, die tertia mensis januarii, millesimo VC decimo octavo.

Les armoiries sont peintes au-dessous du texte et au centre du parchemin. Nous les reproduisons ici (fig. 37), mais comme elles sont un peu passées et les métaux oxydés, nous donnons ici un calque des contours qui nous permet de mieux distinguer les pièces de l'écu.

Un détail particulier et intéressant de ce diplôme est que selon un usage particulier alors à la chancellerie ducale, il porte, en bas, à gauche des armoiries, une description de celles-ci, ajoutée par le héraut du duc nommé Savoye :

Du commandement de mon resdoubté seigneur dessus nommé: Je Savoye, roy d'armes, ay fait peindre les armes et blasons icy mises, données et concédées par le dict seigneur à Jacques Hugonin et à son frère lesquels portent d'azur à une bande d'or, trois croasans

¹¹) Voir D. Martignier, Vevey et ses environs dans le moyen-âge, page 80. Lausanne 1862.

¹²) Archives héraldiques 1917, page 12.

de gules, eschartelez de premier à un sautoir du second, à cinq anneaux, du tiers, quatre builloctes d'argent, l'une en chieftz, l'autre en pointe, les autres deux et deux es deux coustez et ainsi est
Savoie roy d'armes.

Autrement dit: écartelé au 1 et 4 d'azur à la bande d'or chargée de trois croissants de gueules, et au 2 et 3 d'azur au sautoir d'or chargé de cinq annelets de gueules et accompagné de quatre molettes d'argent. Les armes ajoutées aux quartiers 2 et 3 rappellent celles de la famille de la femme de Jacques Hugonin, Guillauma d'Arbignon qui portait: d'azur au sautoir d'or chargé de cinq tourteaux du champ.

L'original de ces lettres de noblesse est conservé actuellement dans les collections du Musée du Vieux-Vevey¹³).

Jacques Hugonin remplit les fonctions de châtelain de Vevey, La Tour de Peilz et Blonay pour François de Luxembourg, seigneur de Vevey, de 1529 à 1535. Cette famille donna de nombreux magistrats aux villes de Vevey et de La Tour. Deux petits-fils de Jacques, Etienne et Daniel, furent les chefs de deux branches principales. La première s'est perpétuée jusqu'à nos jours, tandis que la seconde s'est éteinte dans la première moitié du XVIII^e siècle. La première branche se divisa elle-même en deux. Gamaliel, petit-fils d'Etienne et syndic de la Tour de Peilz en 1644, fut le père d'Abraham-Etienne et de Jean. Le premier fut le chef de la branche restée à la Tour de Peilz et dont la dernière représentante est actuellement Mlle Hélène Hugonin. Le second fut le chef de la branche, qui se fixa en Angleterre avec son fils François-Louis, né en 1676, qui ainsi que son fils Jean et son petit-fils Francis firent une très belle carrière dans l'armée anglaise et dont les descendants sont établis à Londres et aux Indes.

Lect. 1521. Charles-Quint, empereur, accorde des lettres de noblesse à Antoine Lect et à son frère Jean en 1521.

Nous signalons ici cet anoblissement, qui a déjà été étudié par M. Deonna dans ses lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises¹²), parce qu'un membre de cette famille, Jean-Jacques Lect, fut coseigneur de La Chaux, l'ancienne commanderie des chevaliers de Malte. Il tenait cette seigneurie de sa femme, Louise Bégoz, qu'il avait épousée en 1644. Il fut en outre admis à la bourgeoisie d'Aubonne en 1658. La Chaux avait été acquise en 1624 par Jean-Louis Bégoz, bourgeois d'Aubonne, qui l'avait léguée à sa fille, Louise Bégoz.

Jean-Jacques Lect mourut en 1688. Sa famille s'est éteinte à la fin du XVIII^e siècle.

Fivaz. 1522. Charles III, duc de Savoie et baron de Vaud, accorde des lettres de noblesse avec concession d'armoiries aux frères Jean, Michel et Claude Fivaz, de Payerne, le 10 mai 1522.

La famille Fivaz est mentionnée à Payerne dès le commencement du XV^e siècle et la filiation a pu être établie à partir de Pierre, qui prit part avec le contingent de Payerne à l'expédition du duc de Savoie en Bresse en 1443, et fut banneret de Payerne. Son fils Claude eut trois fils: Michel, Jean et Claude. Ces trois frères devaient être des personnages influents à Payerne au commencement

¹³) Le texte en a été publié in extenso dans les *Archives héraldiques suisses* de 1915, pages 20 et 21.

du XVI^e siècle. Jean Fivaz fut un des deux délégués de Payerne qui furent chargés, en 1526, de renouveler le traité d'alliance qui unissait cette ville à Fribourg. Quant à Claude, nous savons qu'en 1517 il tenait une auberge à Payerne¹⁴).

L'autorité du duc de Savoie était assez peu respectée à Payerne à cette époque et c'est probablement pour récompenser ses partisans que le duc Charles III accorda des lettres de noblesse aux frères Fivaz en 1522.

CAROLUS Dux Sabaudiae, Chablesii et Augustae, Sacri Romani Imperii Princeps, Vicariusque perpetuus marchio in Italia, princeps Pedemontium, comes Gebenni, Baugiaci, et Rotondi Montis, baro Vvaudi ...

s'adressant aux frères Fivaz il les anoblit, eux et leurs descendants:

Attendentes igitur ad sensum, probitatem ... benedilectorum fidelium nostrorum Joannis Michaelis et Glaudii Fivva de Paterniaco filiorum Claudii Fivva, quorum supli-

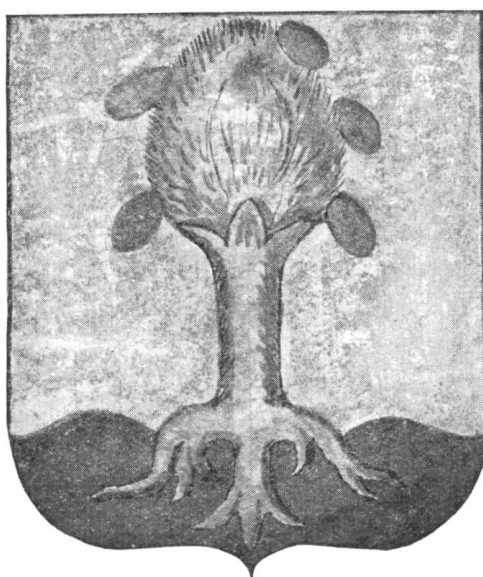


Fig. 38. Armoiries Fivaz, peintes sur la copie du diplôme de 1522.

cationi super his nobis factae benevole annuentes, ex nostra certa scientia et imperiali auctoritate, qua in hac parte fungimur: Eisdem eorumque liberos natos, et nascituros, et ab eis descendentes, ac eorum posteritatem nobilitamus ...

Puis le duc lui concède les armoiries peintes sur ce diplôme:

Eisdem Fivva armis inferius depictis harum serie condonantes et decorantes ...

Nous tenons à signaler ici l'intervention du héraut du duc. Comme dans le diplôme Hugonin, il fait non seulement peindre les armoiries concédées, mais il en ajoute encore une description au bas de l'acte:

Je Savoye Roy d'armes du commandant de mon très redouté Seigneur susnommé, ai ici faict mettre les armes et blason d'armes concédées par dit Seigneur à Johan Michel et Fiva frères, lesquels portent d'argent en leurs blason, à un mont au pied, de sable, un pijn de signople, à son fruit pendant d'or, ombré de sable, fait l'an et jour comme dessus, et ainsi est

Savoye Roy d'Armes.

armoiries que nous liron: *d'argent au pin¹⁵) arraché de sinople fruité de cinq pièces d'or et mouvant d'un mont à trois coupeaux de sable.*

¹⁴) Nous tenons à remercier ici M. le professeur Alb. Burmeister, archiviste de la Ville de Payerne, qui a établi une généalogie manuscrite de la famille Fivaz qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. Nous avons tiré de ce travail la plupart des renseignements que nous donnons ici.

¹⁵) ou sapin rouge, fivaz est l'appellation patoise du sapin rouge.

Les frères Fivaz seront tenus de servir dans les armées du duc comme les autres nobles et vassaux, et ils devront prêter le serment usité au duc ou au gouverneur du Pays de Vaud :

Ipsi etiam debitum et solitum nobis seu Gubernatori Patriae nostrae Vaudi prestare tenebuntur juramentum.

Ces lettres de noblesse sont datées d'Annecy :

Datas Annessy die decima mensis Maijj Millesimo quingentesimo vigesimo secundo sub sigillo Consilii Gebenni.

Comme les autres lettres de noblesse concédées à cette époque les présentes ont été établies en présence de plusieurs membres du Conseil du duc :

Dni praesentes testes: Franciscus de Lucemburgo vice comite Martini¹⁶⁾, R. Claudio de Estaviaco epô. Bellien¹⁷⁾, R. Petro de Bauma epô Gebennarum¹⁸⁾, Petro de Bellefort, D^{no} Bossen, Gubernatore Vaudi¹⁹⁾, Petro de Montefalcone D^{no} Castri forti, Claudio Davidis Judice Corberiae, Hugone de Balma D^{no} Girobii Magistro Hospitii.

L'original de ces lettres de noblesse n'a pas été conservé et nous n'en connaissons la teneur que par une copie du 31 janvier 1785, faite par le notaire Jomini et légalisée par l'Avoyer de Payerne. Cette copie est elle-même une reproduction d'une copie faite le 4 septembre 1661, à Fribourg, par les notaires Marettoud et Fremiot et légalisée par le conseiller Protais Alt, sous le sceau de la Chancellerie de la Ville et République de Fribourg. Cette copie est actuellement la propriété de la baronne de Carlshausen, à St-Maurice, et de Mme de Buman, à Belfaux, filles du major N. de Fivaz, décédé en 1885, dernier représentant mâle de la branche fribourgeoise de cette famille.

La Réforme, introduite à Payerne en 1536, divisa la famille Fivaz comme bien d'autres, quoique les trois frères Jean, Michel et Claude aient adopté au début la nouvelle confession. Jean fut l'auteur d'une branche qui s'éteignit déjà à la fin du XVI^e siècle. Claude eut sept fils dont l'un, Samuel, fut conseiller de Payerne; un autre, Pierre, retourna à la religion catholique; il épousa Barbe, fille de Nicolas Reyff de Fribourg et fut reçu bourgeois de cette ville en 1617. Il fut l'auteur de la branche fribourgeoise²⁰⁾.

Le troisième frère, Michel, fut banneret de Payerne de 1536 à 1548. Il eut trois fils: André, Louis et Claude. La descendance des deux premiers s'éteignit au XVIII^e siècle; on y remarque un médecin: Daniel, un pasteur: Isaac, diacre à Payerne en 1629 et ministre à Combremont de 1630 à 1640, et un notaire: Jean Samuel. De la postérité du troisième fils, Claude, descendent tous les Fivaz payernois actuels. Sans avoir joué un rôle de premier plan, ils furent constamment représentés au Conseil de la Ville, et jusqu'en 1798 ils furent toujours qualifiés de nobles..

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la famille Fivaz fut peu nombreuse, puis elle ne fut plus représentée que par un membre, Isaac, né en 1742, mort en 1820. Celui-ci épousa Marie Rapin, de Payerne, dont il eut neuf fils. Il fut membre

¹⁶⁾ François de Luxembourg, vicomte de Martigue, seigneur de 1497 à 1558 de Vevey, La Tour de Peilz et de Belmont-sur-Yverdon, Lieutenant général du duché de Savoie.

¹⁷⁾ Claude d'Estavayer, prévôt de la cathédrale de Lausanne, évêque de Belley, abbé de l'abbaye du Lac de Joux, prieur de Romainmotier et seigneur de Mollondins.

¹⁸⁾ Pierre de la Baume, évêque de Genève dès 1522.

¹⁹⁾ Pierre de Beaufort, bailli de Vaud de 1512 à 1525.

²⁰⁾ Voir Alf. d'Amman, *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises*. Archives héraldiques 1920, pages 32 et 33.

du Conseil des LX. Il s'était établi à Corcelles. Lorsque cette localité se sépara de Payerne, en 1806, pour former une commune indépendante, il opta pour cette dernière, dont il fut un des premiers municipaux. Cinq de ses fils optèrent aussi pour Corcelles, tandis que les quatre autres optèrent pour Payerne. La famille des nobles Fivaz est représentée aujourd'hui par les descendants de ces neuf frères.



Fig. 39. Armoiries peintes sur le diplôme Griset de 1527.

Griset. 1527. Charles III, duc de Savoie et baron de Vaud, accorde des lettres de noblesse avec concession d'armoiries à Godefroy Griset le 17 septembre 1527.

Ce diplôme a déjà été étudié dans les *Archives héraldiques* par M. Alf. d'Amman²¹⁾, mais nous le reprendrons ici parce qu'il a été accordé à un Vaudois par le souverain légitime du pays. En effet, la ville et la seigneurie d'Estavayer

²¹⁾ Voir Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises. *Archives héraldiques* 1920, pages 34 à 36.

faisaient encore partie à cette époque du Pays de Vaud, et ce n'est que huit années et demie plus tard qu'elles furent conquises par les Fribourgeois. En outre, Godefroy Griset fut seigneur d'une terre vaudoise, soit de Ropraz.

La famille Griset apparaît à Estavayer dès la fin du XIV^e siècle et elle a joué un rôle important dans l'histoire de cette ville. Dans la courant du XV^e siècle la charge de gouverneur fut occupée neuf fois par des membres de cette famille. Jean Griset, qui fut gouverneur en 1495, fut seigneur de Font et de Cheyres. Il eut un fils, Godefroy, qui épousa Françoise, fille de noble François de Glanaz, seigneur de Ropraz. Il hérita par sa femme de la coseigneurie de Ropraz.

Par lettres du 17 septembre 1527, le duc Charles, considérant les vertus de Godefroy Griset, l'anoblit lui et ses descendants:

KAROLUS DUX SABAUDIE Chablasii et Auguste, Sacri Romani Imperii princeps ... comes Gebennensis, Baugiaci et Rotondimontis, baro Vuaudi ... actendens igitur ad sensum scientiam experientiam et alias preclaras virtutes benedilecti fidelis nostri Goddofredi Griset de Staviaco ... Eundem Godoffredum ejusque liberos utriusque sexus natos et nascituros et ab eis descendentes ac ejus posteritatem harum serie nobilitamus.

Le duc lui donne les armoiries peintes sur le diplôme:

Eudem hocideo armis inferius depictis condonantes et decorantes ...

Comme dans les lettres accordées aux Hugonin et aux Fivaz, nous voyons intervenir ici le héraut du duc nommé Savoye; celui-ci fait non seulement peindre les armoiries concédées, mais il en ajoute encore une description au bas de l'acte:

Du commandement de mon très redoubté seigneur, je Savoye, Roy d'armes, ay fait bouter icy les armes et blason donné et concédé par mon dit seigneur, et estre blasonné à Goutefroy Griset de Thavaye et des pays de Vault en la diocèse de Losanne lequels porte en son blason et armes de sable à ung bouch salliant dargient membré de guules, timbré d'ung chief de signe assis sus ung borrelet tortys au folliage pendant du métal et colleur au armes et blasons et son moust de devise ustre salliant Griset, fait a Moustier en Tharentaise l'an et le jour comment dessus. Et ainsi est
signé Savoye, Roy d'armes.

Autrement dit: *de sable au bouc rampant d'argent, onglé et vilené de gueules*. Cimier: une tête et cou de cygne d'argent, becqué de gueules. Lambrequins: de sable et d'argent. Devise: ustre salliant Griset, soit: en avant Griset.

Les armoiries sont peintes en double au centre du parchemin, premièrement l'écu avec casque lambrequins et cimier, puis à côté, en plus grandes dimensions, l'écu seul. A gauche des armoiries sont inscrits les noms des témoins de l'acte:

Gabriele de Laude, cancellario Sabaudie, Johanne comite Camere vicecomite Mauriane, Glaudio domino Baleysonis, barone sancti Germani, Ludovico de Castillione domino de Musinenis, magno scutififero, Alexandro domino Aubonone, gubernatore Nycie, Mamerto de Costis locumtenente Breyssie, Ludovico Gorrat, magistro requestarum, Hugone de Balma domino Thiot magistri hospicii.

Ces lettres sont datées de Moutiers en Tarentaise:

Datum Musterii die decima septima septembris milesimo quingentesimo vigesimo septimo.

L'original de ces lettres de noblesse est actuellement la propriété de M. Joseph-Marcelin Massot de Forell, à Genève, beau-fils de M. Théodore de Forell, dernier représentant de la famille Griset de Forel, mort en 1909.

Le père de Godefroy, Jean Griset, avait acquis la bourgeoisie de Fribourg en 1505. Louis, fils de Godefroy, acheta en 1594 la seigneurie de Forel près d'Estavayer. Depuis lors la famille se fit appeler Griset de Forel ou tout court: de Forel. Elle a joué un certain rôle dans l'histoire de la Ville et République de Fribourg ainsi qu'au service étranger. Il se pourrait qu'une branche de cette famille existât encore en Allemagne.

(à suivre)